

## **Merci à nos 1400 électeurs !**

Madame, Monsieur, Chers Illacais

Tout d'abord je voudrais sincèrement remercier les 1400 Illacais qui nous ont conservé leur confiance malgré la campagne de rumeurs savamment orchestrée par nos opposants depuis de nombreux mois.

Après une première élection en mars dernier qui m'avait confirmé dans le mandat de Maire, la majorité absolue de 11 voix obtenue n'est pas apparue suffisante aux yeux du Conseil d'Etat, qui a annulé l'élection en écartant pour ce qui nous concerne toute tricherie ou fraude.

Pour autant il reste toujours quelque chose de la calomnie : 19 voix d'écart en faveur d'une opposition qui va donc présider à la destinée de notre commune en restant minoritaire avec moins de 45 % des suffrages exprimés.

La campagne de désinformation de dernière minute sur la CUB et ma supposée volonté de faire de Saint-Jean d'Illac la poubelle de l'agglomération bordelaise est un mensonge de plus !

Je ne reviendrai pas sur le refus de toute cuisine électorale affiché par M. Fergeau après 2 jours de négociations intenses avec la troisième liste. La seule lecture des propos « humanistes » de sa colistièrre vendredi soir sur le site de M. Guillemet montre s'il en était besoin quels ont été les objectifs et les relations réels entre les 2 têtes de listes, colistièrres en mars dernier.

Que doit-on penser de cette « démocratie locale », si souvent citée par nos opposants, qui les a conduit à ne distribuer les programmes que quelques jours avant le scrutin, en pleine campagne officielle, et donc en infraction avec le code électoral ? Belle manipulation qui excluait de fait toute analyse par les électeurs des projets respectifs des listes en présence mais également tout débat !

A la campagne démocratique à laquelle les Illacais avaient droit a donc été substituée la campagne de calomnie et de diffamation que nous avons subie.

Au final, alors que 19 ou 11 voix constituent dans tous les cas un « faible écart de voix », le démocrate que je suis accepte ce verdict défavorable des urnes, en écartant tout recours, car il est temps maintenant que notre commune retrouve une vie calme et apaisée. Pour autant l'opposition que nous allons constituer sera sans concession vis à vis de ceux qui nous ont si longtemps et si violemment dénigrés, avec le seul objectif de préserver l'identité et les intérêts des Illacais.

Hervé Seyve

## **Améliorations de notre quotidien:**

**Très bientôt, le 10 décembre 2008, une affaire déjà ancienne va trouver son épilogue ! Le super marché Casino va enfin ouvrir ses portes aux illacais, ses pompes aux automobilistes 24h sur 24, et son point sanitaire aux "camping cars" (ce qui permettra de régler le problème des riverains de l'ancien point...)**

**C'est bien sur une affaire privée, mais sans la constance de nos élus il n'y aurait probablement qu'un vague terrain à la place du super marché, toujours encombré de vieux potaux bétons et de vieux sacs vides ...**

**(voir les images dans la rubrique "Album photos")**

## **Conseil du 1° septembre 2008**

La proposition de marché de travaux de voirie a été adoptée à l'unanimité des présents, alors que toute l'opposition s'était prononcée le 14 avril contre le budget d'investissement proposé. Voudrait-elle par ce biais récupérer l'action menée tambour battant dans la commune et grandement appréciée des Illacais ?

On a fortement regretté l'absence en ce jour de M.Guillemet qui n'a pu prendre part à aucun vote et qui, surtout, n'a pu écouter l'avis rendu le 25 juillet 2008 par la Chambre Régionale des Comptes, lu en public, comme l'exige la règle. Par cet avis en effet, la Chambre déboutait M.Guillemet qui avait attaqué la délibération relative au budget attribué à la formation des élus.

## Forum des Associations

Organisé pour la première fois sur une journée entière, le forum 2008 des associations illacaises a été très réussi.

Le buffet de midi a permis des échanges nombreux et fructueux entre les bénévoles des nombreuses associations présentes.

L'ouverture aux associations de parents d'élèves, la fin de journée avec le lancer de pignes ont permis de concrétiser les engagements pris par la mairie en direction des bénévoles des différentes associations participantes.

## Le Modem nous informe

Les dernières découvertes du Modem

1 - Nous apprenons que Saint Jean d'Illac prendrait du retard en matière de réseau de transport vers les communes voisines, qui sont :

Martignas, Mérignac, Pessac, Cestas, Audenge, Blagon, Le Temple, Saint Médard en Jalles

Il est vrai que ces communes ont, elles, développé un fort réseau de transport vers St Jean d'Illac!!!

Nous découvrons aussi le fait que les habitants de ces mêmes communes transitent au volant de leurs véhicules automobiles par Saint Jean d'Illac et que le Conseil Régional et le Conseil Général ont laissé la Gironde devenir un des départements les moins développés en infrastructures de tous types...

Penser que notre commune doit régler le flux de 18.000 véhicules / jour sur la RD 106, flux accru par la mise en service de la VDO, déjà totalement saturée, et "non prévue pour écouler le trafic qu'elle accueille" du dire même du directeur du service voirie du Conseil Général ... dénote une méconnaissance réelle des compétences de chacune de nos collectivités territoriales .

2 - Nous découvrons que le cadre de vie, le bien-être, la situation géographique attractive, etc. font de Saint Jean d'Illac une zone recherchée, créant ainsi les conditions d'un marché immobilier où la demande est plus forte que l'offre. Ceci est le cas de toutes les communes de France proche du littoral, et ou proches d'une agglomération, où la vie est agréable !

Par contre nous n'apprenons toujours pas comment régler le problème ...

## Conseil d'état

Vous le savez maintenant, le conseil d'état a rejeté la requête de la liste d'Hervé Seyve, validant ainsi la décision du T.A. de Bordeaux d'annuler les élections du mois de mars 2008. Dès que nous aurons le texte officiel du rejet par le conseil d'état nous vous le communiquerons. Sachez cependant que SEUL LE FAIBLE ECART DE VOIX PERMET DE TENIR COMPTE DES AFFICHETTES, et qu'aucune fraude ou mauvaise intention n'est retenue. Le conseil d'état ajoutant même que le collage des affichettes n'est pas imputable à l'équipe d'Hervé Seyve.

---

Les élus concernés par la requête auprès du conseil d'état ont reçu aujourd'hui 8 novembre 2008 la lettre recommandée avec AR les informant officiellement de la décision du Conseil d'Etat.

Vous trouverez l'intégralité de ce texte à la rubrique téléchargement. Vous pourrez constater par vous même que personne n'est accusé de tromperie, de tricherie ou autres fariboles ! Seul le faible écart de voix a permis de retenir l'apposition des affichettes comme une manœuvre ayant pu altérer la sincérité du scrutin.

## Communiqué de presse du Maire

### Conférence de Presse

Saint-Jean d'Illac, le 11 juillet 2008

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité organiser cette rencontre, afin d'informer les Illacais sur le recours remettant en cause

le résultat des élections municipales du 9 mars dernier.

Je vous remercie d'avoir répondu présents à mon invitation.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 mars dernier, suite au premier tour des élections municipales, la liste « Saint-Jean d'Illac une ville à vivre... », que j'avais l'honneur et le plaisir de conduire, a été élue à la majorité absolue, avec 11 voix d'avance.

Cet écart de voix a conduit la partie adverse à déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ceci en invoquant des faits sans fondements.

Malheureusement cette situation a des conséquences sur la vie illacaise car elle sème le trouble au sein de notre cité et porte atteinte aux valeurs d'intégrité et d'honnêteté que mes colistiers et moi-même représentons.

Ces valeurs ont été présentées dans notre projet pour Saint-Jean d'Illac. Ce projet, nous nous efforçons de l'honorer, conformément aux engagements pris vis-à-vis des électeurs illacais.

Cependant, il est temps aujourd'hui de prendre la décision de faire appel ou non suite à ce recours.

J'ai souhaité informer en premier lieu les Illacais de cette décision et de ses motivations.

Un faible écart de voix ne justifie pas tout, et les arguments invoqués par l'opposition ne sont pas sérieux.

*Sans reprendre l'ensemble des griefs exposés que je tiens à la disposition des Illacais, je ne reviendrais que sur les deux catégories de conclusions qui fondent le jugement du Tribunal Administratif.*

- A propos la rectification des résultats du scrutin :

o sur le grief relatif au décompte des bulletins dénoncés comme litigieux, le tribunal a conclu au rejet du grief pour « inexactitude matérielle », confirmant ainsi le bon déroulement des opérations électorales sur notre commune ;

o sur l'observation de l'écart d'un suffrage constaté au bureau n°4, qui a donné lieu à correction d'une voix en faveur de la liste d'opposition, on peut légitimement s'interroger car cette erreur a été relevée dans un bureau où notre liste n'était pas en tête, et elle aurait donc dû, au contraire, être corrigée en notre faveur.

- A propos de l'annulation des opérations électorales :

o sur les affichettes, qui constituent le seul motif de l'annulation, tout d'abord je veux réaffirmer que je suis, ainsi que mes colistiers, totalement étranger à cette affaire.

Durant toute la campagne les affiches de l'opposition n'ont à aucun moment été souillées de quelque manière que ce soit jusqu'à cette dernière nuit. Dans le même temps, la dégradation systématique constatée des affiches de notre liste n'aurait eu pour objectif, je cite, « que d'éclairer les électeurs sur ma candidature... » . Comment donc accepter de lire dans le jugement « qu'il n'y a aucune commune mesure entre ces agissements », reconnus par mon opposant, et ceux que l'on m'attribue à tort, et qui motivent la décision d'annulation prise par le Tribunal Administratif le 10 juin dernier ?

Les Illacais ont droit à toute la vérité, aussi celle-ci sera-t-elle rétablie chaque fois qu'elle aura été déformée.

La transparence et la sincérité font partie des valeurs qui animent l'action de la Majorité Municipale.

Je ne peux donc me résoudre à accepter le jugement du 10 juin dernier et son unique motivation que constituent ces affichettes .

C'est pourquoi, j'ai pris la décision, après avoir écouté de nombreux illacais, et longuement échangé avec mes colistiers, qui m'ont accordé leur total soutien, de faire appel de cette décision du Tribunal Administratif de Bordeaux devant le Conseil d'Etat.

Dans l'attente de sa décision, nous poursuivrons, sans polémique, notre action au quotidien au service des illacais, fidèles en cela à nos engagements de campagne et à nos valeurs.

Je vous remercie de votre attention.

---

## A propos d'un recours

Nous vous proposons, dans la rubrique téléchargement, les mémoires des avocats de la liste "Saint Jean d'Illac, une ville à vivre" présentés devant le Tribunal Administratif puis le Conseil d'Etat.

La lecture de ces documents est intéressante, car vous y trouverez l'argumentaire développé pour démontrer tous les griefs contenus dans la requête de nos opposants...

Bonne lecture !

Vous trouverez l'intégralité de ce texte à la rubrique téléchargement. Vous pourrez constater par vous même que personne n'est accusé de tromperie, de tricherie ou autres fariboles ! Seul le faible écart de voix a permis de retenir l'apposition des affichettes comme une manoeuvre ayant pu altérer la sincérité du scrutin.

---

Vous le savez maintenant, le conseil d'état à rejeté la requête de la liste d'Hervé Seyve, validant ainsi la décision du T.A. de Bordeaux d'annuler les élections du mois de mars 2008. Dès que nous aurons le texte officiel du rejet par le conseil d'état nous vous le communiquerons. Sachez cependant que SEUL LE FAIBLE ECART DE VOIX PERMET DE TENIR COMPTE DES AFFICHETTES, et qu'aucune fraude ou mauvaise intention n'est retenue. Le conseil d'état ajoutant même que le collage des affichettes n'est pas imputable à l'équipe d'Hervé Seyve.

---

Par protestation enregistrée au Greffe du Tribunal administratif de BORDEAUX le 14 mars 2008, Monsieur Jacques FERGEAU a jugé bon de demander l'annulation des opérations électorales des élections municipales de SAINT JEAN D'ILLAC acquises dès le premier tour de scrutin le 9 mars 2008.

Monsieur FERGEAU a du invoquer divers griefs, car évidemment le seul écart de voix n'était pas recevable ! :

Ces griefs, infondés, seront successivement démontés ...

---

Préambule :

Le 11 juillet dernier notre Maire annonçait en conférence de presse son choix de faire appel devant le Conseil d'Etat de la décision prise par le T. A. de Bordeaux d'annuler le scrutin du 9 mars 2008.

Afin de vous permettre de former votre propre jugement sur ce recours, sur ses motivations et sur la décision qui en est résultée, nous allons vous livrer notre analyse pour chacun des griefs invoqués par M. Fergeau . Il paraît cependant utile d'avoir présent à l'esprit que seul le faible écart de voix a motivé ce recours, qui a été ensuite argumenté de la façon que l'on sait.

Tout d'abord, il est intéressant de préciser que M. Fergeau, par l'intermédiaire de son conseil, a déposé son recours quelques minutes seulement avant l'expiration du délai ; choix hautement tactique pour éviter que le Maire élu n'en dépose un en retour à son encontre, avant la clôture du dépôt.

Pour quelqu'un qui invoque ne pas avoir eu le temps de répondre aux supposés agissements de son concurrent, cette attitude pourrait paraître surprenante si en fait elle n'avait pas été parfaitement préméditée.

Car il faut préciser que, devant le Tribunal Administratif, la personne mise en cause ne peut répondre que sur les seuls griefs formulés, sans pouvoir développer ses propres arguments en réponse.

---

1° grief :

**L'apposition des mentions injurieuses sur les affiches officielles ;**

Extrait du recours déposé par M. Fergeau :

*« La diffusion avant le scrutin d'insinuations ou d'allégations à caractère mensonger justifie l'annulation des opérations électorales, compte-tenu de l'écart réduit des voix. En l'espèce les affiches de monsieur Fergeau apposées sur tous les panneaux officiels de la ville ont été recouvertes la nuit précédant le scrutin par des bandeaux « menteur tricheur » qui sont restés présents dans la matinée du jour de vote avant que les colistiers du requérant ne les enlèvent. De telles mentions injurieuses sont de nature à altérer la sincérité du scrutin. »*

Tout d'abord il convient de remarquer que ces bandeaux ont été, contrairement à ce qui est affirmé, enlevés avant même le début du scrutin ; ils n'ont donc pas été présents pendant la matinée du jour du scrutin. Leur retrait a même été, d'après les déclarations des colistiers de M. Fergeau, « d'une grande facilité compte-tenu que la colle était fraîche... »!? De là à en déduire qu'ils ne sont restés apposés que le temps d'une photo, il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas. Enfin, et surtout, comment croire, alors que l'affichage électoral de l'opposition a été parfaitement respecté pendant toute la campagne, la réciprocité n'ayant malheureusement pas été de mise, que la liste du Maire sortant aurait pu commettre une telle bêtise, d'un intérêt limité pour ne pas dire nul, mais impliquant un risque majeur ? La suite l'a d'ailleurs prouvé puisque c'est [sur ce seul motif que les élections ont été annulées !](#)

Ce qui est inexact :

"La liste UMP menée par H. Seyve".

Ce qui est vrai, factuel et vérifiable :

La liste menée par le maire de Saint Jean d'Illac est "indépendante de tout parti politique"

(cf. ses documents de campagne et sa profession de foi) et n'a bénéficié d'aucun soutien de parti

quel qu'il soit, à l'inverse de la liste de M. Fergeau, largement aidée au moins par l'appareil

socialiste. (Voir ses tracts)

Et pour être encore plus précis, sachez que, sur les 22 élus de la majorité, 12 sont sans étiquette politique, 6 sont à l'UMP, 2 sont RD (Radicaux de Droite), 2 sont au Modem

(M. Guillemet ne représente donc pas la tendance majoritaire du Modem au Conseil Municipal).

**BORDEAUX AGGLOMÉRATION** 2-6 Sud Ouest Samedi 12 juillet 2008

**SAINT-JEAN-D'ILLAC.** Le 10 juin, le tribunal administratif annulait le résultat des élections municipales. Hier, le maire a annoncé sa décision : il fait appel

## Hervé Seyve refuse le jugement

■ Il n'y aura pas de nouvelles élections à Saint-Jean-d'Illac. Du moins, pas pour l'instant. Hervé Seyve (UMP) fait appel de la décision du tribunal administratif du 11 juin dernier. Le jugement annulait le résultat des élections du 9 mars que le maire a remportées face à Jacques Fergeau (PS) avec seulement onze voix d'écart. Le sort politique d'Hervé Seyve est désormais entre les mains du Conseil d'État qui a six mois pour statuer.

**Dernier jour.** Le maire aura maintenu le suspense jusqu'au dernier jour. Il avait un mois, à compter du 11 juin, pour faire appel. Indécision ou choix délibéré, Hervé Seyve a annoncé sa volonté de ne pas accepter le jugement, hier, 11 juillet.

Jacques Fergeau, auteur du recours auprès du tribunal administratif, annonce qu'il « respecte cette décision car c'est son droit le plus strict ». Au passage, il ne manque pas de rappeler la déclaration d'Hervé Seyve (« Sud Ouest » du 29 mai). Le maire avait informé que « sans attendre la décision du tribunal, il excluait par principe toute tentative procédurière de recours devant le Conseil d'État ». Le principe a apparemment changé.

« **Rétablir la vérité** ». Hervé Seyve justifie sa décision par sa volonté de « rétablir la vérité à chaque fois qu'elle aura été déformée ».

Cette phrase anodine vise en réalité les accusations de son adversaire politique. Au matin du premier tour des élections, Jacques Fergeau et ses colistiers avaient découvert les mots « menteurs » et « tricheurs » sur leurs affiches. Les soupçons se sont tournés naturellement vers les adversaires de la liste PS, en l'occurrence la liste UMP menée par Hervé Seyve. Le maire (ré) affirme ses propos : « Je suis, ainsi que mes colistiers, totalement étranger à cette affaire ». L'ambiance des prochains conseils municipaux promet d'être électrique.

**Linda Douifi**



Hervé Seyve : « Un faible écart ne justifie pas tout, et les arguments invoqués par l'opposition ne sont pas sérieux » PHOTO PHILIPPE TABIS

Les élus concernés par la requête auprès du conseil d'état ont reçu aujourd'hui 8 novembre 2008 la lettre recommandée avec AR les informant officiellement de la décision du Conseil d'Etat.